



BUDGET DE L'EXERCICE 1963

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : DIX-SEPTIEME SESSION ✓

SUPPLEMENT No 5A (A/5205/Add.1)

NATIONS UNIES

BUDGET

DE L'EXERCICE 1963

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : DIX-SEPTIEME SESSION

SUPPLEMENT No 5A (A/5205/Add.1)



NATIONS UNIES

New York, 1963

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. A sa 1201^{ème} séance plénière, le 20 décembre 1962, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 93 911 050 dollars pour l'exercice 1963 [résolution 1861 (XVII) de l'Assemblée générale]. Dans la même résolution, elle a estimé à 6 146 500 dollars les recettes pour 1963 autres que les contributions du personnel et à 9 101 000 dollars les recettes provenant des contributions du personnel.

2. L'objet des crédits initialement demandés pour 1963 avait été indiqué dans le projet de budget pour 1963¹ présenté par le Secrétaire général. Des demandes de crédits révisées ont été ultérieurement présentées pour certaines activités comme suite aux décisions du Conseil économique et social; les incidences financières des décisions prises par l'Assemblée générale au cours de sa dix-septième session ont eu, elles aussi, des répercussions sur le montant des crédits. En outre, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires² ont amené à opérer certaines réductions sur les crédits initialement demandés. Les principales considérations qui ont motivé les changements en question sont exposées dans le rapport de la Cinquième Commission (A/5391) sur lequel l'Assemblée générale s'est fondée pour arrêter le montant des crédits de 1963.

3. On trouvera ci-après le budget approuvé pour 1963, avec [un état détaillé des crédits, par chapitre. Les chiffres approuvés par l'Assemblée générale pour 1962 [résolution 1860 (XVII)] sont également indiqués. Les ajustements apportés pendant la dix-septième session de l'Assemblée générale aux demandes de crédits initiales pour 1963 sont brièvement signalés dans les notes relatives aux divers chapitres du budget. Les résolutions 1861 (XVII), 1862 (XVII) et 1863 (XVII) de l'Assemblée générale, qui ont trait au budget de l'exercice 1963, figurent en annexe.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément No 5 (A/5205).

² Ibid., Supplément No 7 (A/5207).

BUDGET DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EXERCICE 1963

Etat détaillé

	1963 Crédits	1962 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
Titre premier. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités, réunions et conférences spéciales		
CHAPITRE PREMIER. — FRAIS DE VOYAGE ET AUTRES FRAIS DES REPRÉSENTANTS ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS, COMITÉS ET AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES		
<i>Article premier. — L'Assemblée générale, ses commissions et comités</i>		
i) Frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale.....	660 000	632 000
ii) Frais de voyage et autres frais des membres des commissions, comités et autres organes de l'Assemblée générale.....	227 500	240 650
iii) Comité des commissaires aux comptes.....	83 800	66 000
<i>Total de l'article premier</i>	971 300	938 650
<i>Article II. — Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités.....</i>	—	—
<i>Article III. — Le Conseil économique et social, ses commissions et comités.....</i>	182 500	143 400
<i>Article IV. — Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités.....</i>	—	42 000
<i>Article V. — Organes consultatifs en matière administrative.....</i>	31 500	15 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE PREMIER	1 185 300³	1 139 050
CHAPITRE 2. — RÉUNIONS ET CONFÉRENCES SPÉCIALES		
<i>Article premier. — Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées.....</i>	903 300	1 104 710
<i>Article II. — Conférence des Nations Unies sur les relations consulaires.....</i>	372 700	—
<i>Article III. — Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique.....</i>	28 000	—
<i>Article IV. — Conférence des Nations Unies sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique.....</i>	82 800	25 800
<i>Article V. — Conférence technique des Nations Unies sur la carte internationale du monde.....</i>	9 400	—
<i>Article VI. — Conférences sur les produits de base.....</i>	45 000	45 000
<i>Article VII. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement..</i>	1 317 500	—

³ Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 1 134 000 dollars, a été: a) réduit de 20 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/5207); b) augmenté de 71 300 dollars du fait: du rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quatorzième session [A/5301, résolution 1765 (XVII)],

17 500 dollars; du rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes [A/5300, résolution 1764 (XVII)], 17 800 dollars; des frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires, dus à l'admission de six nouveaux Etats Membres (A/5312), 36 000 dollars.

	1963 Crédits	1962 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
Article VIII. — Autres conférences spéciales		
— Conférence du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement.....	837 900	875 000
— Conférence internationale sur les voyages et le tourisme internationaux....	48 600	—
— Autres conférences.....	—	241 500 ⁴
Total de l'article VIII	886 500	1 116 500
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 2	3 645 200⁵	2 292 010
TOTAL DU TITRE PREMIER	4 830 500	3 431 060

Titre II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes

CHAPITRE 3. — TRAITEMENTS ET SALAIRES

Article premier. — Postes permanents.....	41 665 300	38 011 000
Article II. — Personnel temporaire pour les réunions		
i) Assemblée générale.....	408 150	543 000
ii) Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe).....	219 600	214 250
Total de l'article II	627 750	757 250
Article III. — Autre personnel temporaire		
i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales.....	906 750	939 200
ii) Experts et consultants engagés à titre individuel.....	500 600	373 350
iii) Groupes spéciaux d'experts.....	165 400	212 000
Total de l'article III	1 572 750	1 524 550
Article IV. — Heures supplémentaires et sursalaire de nuit.....	622 000	680 500
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 3	44 487 800⁶	40 973 300

CHAPITRE 4. — DÉPENSES COMMUNES DE PERSONNEL

Article premier. — Indemnités et prestations		
i) Indemnités pour charges de famille.....	2 016 200	1 894 000
ii) Indemnités pour frais d'études; frais de voyage connexes.....	392 500	396 000
Total de l'article premier	2 408 700	2 290 000
Article II. — Sécurité sociale		
i) Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel et autres cotisations de sécurité sociale.....	4 454 100	4 136 000
ii) Pension annuelle versée aux anciens Secrétaires généraux.....	10 000	10 000
iii) Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances-soins médicaux.....	452 200	438 000
iv) Indemnisation.....	55 000	50 000
v) Bien-être du personnel.....	12 000	11 000
Total de l'article II	4 983 300	4 645 000

⁴ Le crédit de 241 500 dollars est destiné aux conférences suivantes de 1962: Conférence de plénipotentiaires pour l'adoption d'une convention unique sur les stupéfiants, 23 000 dollars; Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, 12 000 dollars; Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires, 18 000 dollars; Sous-Comité du traité pour la cessation des essais d'armes nucléaires, 150 000 dollars; Sous-Comité du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, 38 500 dollars.

⁵ Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 1 572 800 dollars, a été: a) réduit de 131 600 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/5207); b) augmenté de 2 204 000 dollars du fait: de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [A/5320, A/5326, résolution 1785 (XVII)], 1 317 500 dollars; de la Conférence internationale sur les voyages et le tourisme internationaux qui doit se tenir à Rome [A/C.5/956, résolution 870 (XXXIII) du Conseil économique et social], 48 600 dollars; de la Conférence du Comité sur le désarmement [A/5304, résolution 1767 (XVII)], 837 900 dollars.

⁶ Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 43 128 000 dollars, a été: a) réduit de 369 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/5207); b) augmenté de 1 728 800 dollars du fait: de décisions du Conseil économique et social à ses trente-troisième et trente-quatrième sessions (A/5243, A/5336, A/5320, par. 8), 326 400 dollars; du relèvement des traitements et salaires des agents des services généraux et des travailleurs manuels au Siège et à Genève (A/5272, A/5384), 757 500 dollars; du rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quatorzième session (A/5301), 5 200 dollars; du rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes (A/5300), 5 700 dollars; du reclassement de New York et Genève aux fins des ajustements (indemnités de poste) [A/5309, A/5384], 573 000 dollars; de la publication d'un Annuaire juridique des Nations Unies (A/5373), 15 000 dollars; de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale [A/5393 et Corr.1, résolution 1866 (XVII)], 46 000 dollars.

	1963 Crédits	1962 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
<i>Article III. — Frais de voyage à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service</i>		
i) Frais de voyage à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service.....	627 500	709 000
ii) Indemnités d'installation.....	295 000	286 000
<i>Total de l'article III</i>	922 500	995 000
<i>Article IV. — Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service.....</i>	632 250	584 000
<i>Article V. — Indemnités versées à la cessation de service.....</i>	912 500	866 000
<i>Article VI. — Programmes de formation du personnel</i>		
i) Cours de langues pour les fonctionnaires.....	46 250	52 500
ii) Formation d'administrateurs subalternes.....	190 000	125 000
iii) Formation de traducteurs et d'interprètes russes.....	100 000	101 200
<i>Total de l'article VI</i>	336 250	278 700
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 4	10 195 500 ⁷	9 658 700
CHAPITRE 5. — FRAIS DE VOYAGE DU PERSONNEL		
<i>Article premier. — Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions.....</i>	334 400	282 900
<i>Article II. — Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions).....</i>	611 600	613 000
<i>Article III. — Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge.....</i>	1 078 200	1 270 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 5	2 024 200 ⁸	2 165 900
CHAPITRE 6. — VERSEMENTS PRÉVUS AUX PARAGRAPHE 2 ET 3 DE L'ANNEXE I DU STATUT DU PERSONNEL; DÉPENSES DE REPRÉSENTATION		
<i>Article premier. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel.....</i>	70 000	70 000
<i>Article II. — Remboursement de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat.....</i>	25 000	25 000
<i>Article III. — Participation aux dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'Etat..</i>	5 000	5 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 6	100 000	100 000
TOTAL DU TITRE II	56 807 500	52 897 900

Titre III. — Bâtiments, matériel et charges communes

CHAPITRE 7. — BATIMENTS ET AMÉLIORATIONS DES LOCAUX

<i>Article premier. — Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'ONU.....</i>	2 500 000	2 500 000
<i>Article II. — Transfert à l'ONU des avoirs de la SDN.....</i>	649 500	649 500
<i>Article III. — Immeuble de l'ONU à Santiago du Chili.....</i>	382 500	382 500

⁷ Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 10 367 500 dollars, a été: a) réduit de 328 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/5207); b) augmenté de 156 000 dollars, du fait: de décisions du Conseil économique et social (A/5243), 50 000 dollars; du relèvement des traitements et salaires des agents des services généraux et des travailleurs manuels à New York et à Genève (A/5272, A/5384), 98 500 dollars; de la publication d'un Annuaire juridique des Nations Unies (A/5373), 4 500 dollars; de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/5393 et Corr.1), 3 000 dollars.

⁸ Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 2 324 700 dollars, a été: a) réduit de 345 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/5207); b) augmenté de 44 500 dollars du fait: de décisions du Conseil économique et social (A/5243, A/5336), 37 600 dollars; du rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quatorzième session (A/5301), 2 300 dollars; du rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes (A/5300), 4 600 dollars.

	1963 Crédits	1962 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
<i>Article IV. — Améliorations des locaux</i>		
i) New York.....	90 000	15 000
ii) Genève.....	210 000	462 500
<i>Total de l'article IV</i>	300 000	477 500
<i>Article V. — Programme de gros travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments et du matériel du Siège.....</i>	100 000	50 000
<i>Article VI. — Remboursement à l'Organisation mondiale de la santé des capitaux investis par cette organisation dans le Palais des Nations.....</i>	340 000	340 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 7	4 272 000⁹	4 399 500

CHAPITRE 8. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS

<i>Article premier. — Mobilier et matériel de bureau.....</i>	107 300	90 500
<i>Article II. — Machines de bureau.....</i>	160 000	162 500
<i>Article III. — Matériel pour la reproduction des documents.....</i>	97 800	48 000
<i>Article IV. — Matériel de télécommunications.....</i>	55 000	51 500
<i>Article V. — Matériel de transport.....</i>	39 600	18 500
<i>Article VI. — Matériel divers.....</i>	40 300	77 500
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 8	500 000¹⁰	448 500

CHAPITRE 9. — ENTRETIEN, UTILISATION ET LOCATION DES LOCAUX

<i>Article premier. — Services contractuels.....</i>	1 866 300	1 861 700
<i>Article II. — Eclairage, chauffage, énergie et eau.....</i>	947 900	971 350
<i>Article III. — Autres dépenses relatives à l'entretien des locaux.....</i>	754 000	737 550
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 9	3 568 200¹¹	3 570 600

CHAPITRE 10. — FRAIS GÉNÉRAUX

<i>Article premier. — Communications</i>		
i) Téléphone et télégraphe.....	639 100	846 400
ii) Services postaux.....	449 000	366 500
iii) Transport de marchandises.....	128 800	67 600
<i>Total de l'article premier</i>	1 216 900	1 280 500
<i>Article II. — Location et entretien du matériel.....</i>	259 500	243 100

⁹ Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 4 133 000 dollars, a été: a) réduit de 26 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/5207); b) augmenté de 165 000 dollars en vue de l'achèvement de l'étude architecturale et de l'établissement des plans relatifs aux gros travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments et du matériel du Siège (A/5334), 100 000 dollars; de l'amélioration des locaux à usage de bureaux et de locaux à usages connexes dans les bâtiments du Siège (A/5299), 65 000 dollars.

¹⁰ Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 593 900 dollars, a été réduit de 93 900 dollars sur la recommandation du Comité

consultatif (A/5207).

¹¹ Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 3 749 400 dollars, a été: a) réduit de 204 400 dollars du fait: d'une recommandation du Comité consultatif (A/5207), 99 400 dollars; d'une décision prise par la Cinquième Commission à sa 919^{ème} séance, 105 000 dollars; b) augmenté de 23 000 dollars du fait: de petits travaux de transformation des locaux dans les bâtiments du Siège (A/5299), 15 000 dollars; de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/5393 et Corr.1), 8 200 dollars.

	1963 Crédits	1962 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
<i>Article III. — Fournitures et services d'information</i>		
i) Télécommunications.....	422 300	457 000
ii) Cinéma et photographie.....	216 500	197 100
iii) Radio et télévision.....	406 500	462 000
iv) Publications.....	153 700	134 900
<i>Total de l'article III</i>	1 199 000	1 251 000
<i>Article IV. — Autres fournitures et services</i>		
i) Assurances.....	51 000	51 900
ii) Fournitures et services divers.....	176 300	139 700
<i>Total de l'article IV</i>	227 300	191 600
<i>Article V. — Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents.....</i>	866 700	918 300
<i>Article VI. — Livres et fournitures de bibliothèque.....</i>	154 900	158 700
<i>Article VII. — Programmes d'études et de stage.....</i>	59 500	51 000
<i>Article VIII. — Arrangements provisoires concernant la bibliothèque.....</i>	—	18 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 10	3 983 800¹²	4 112 200
CHAPITRE 11. — IMPRIMERIE		
<i>Article premier. — Documents officiels</i>		
i) L'Assemblée générale, ses commissions et comités.....	540 070	599 000
ii) Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités.....	70 000	58 000
iii) Le Conseil économique et social, ses commissions et comités.....	82 390	77 500
iv) Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités.....	29 150	30 000
v) Documents officiels, arriéré.....	100 000	50 000
vi) Impression en arabe de certains documents de l'Assemblée générale et d'autres documents.....	11 000	11 000
vii) Accords et protocoles.....	12 000	18 000
viii) Documents de la Commission du droit international préparés en application de la résolution 987 (X) de l'Assemblée générale.....	25 700	22 000
ix) Bibliothèque.....	6 640	8 000
x) Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies publié en application des résolutions 992 (X) et 1136 (XII) de l'Assemblée générale.....	16 050	11 000
<i>Total de l'article premier</i>	893 000	884 500
<i>Article II. — Publications périodiques</i>		
i) Service juridique.....	138 100	131 350
ii) Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité.....	2 700	—
iii) Département des affaires économiques et sociales.....	359 500	334 300
iv) Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.....	6 150	30 600
v) Office européen des Nations Unies (non compris la Commission économique pour l'Europe).....	10 000	10 000
vi) Commission économique pour l'Afrique.....	22 750	11 050
vii) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.....	30 400	27 450
viii) Commission économique pour l'Europe.....	59 850	62 500
ix) Commission économique pour l'Amérique latine.....	19 300	20 100
<i>Total de l'article II</i>	648 750	627 350

¹² Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 4 136 000 dollars, a été réduit de 186 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/5207) et augmenté de 33 800 dollars du fait de décisions du Conseil économique et social (A/5243,

A/5336), 4 000 dollars; de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/5393 et Corr.1), 29 800 dollars.

	1963 Crédits	1962 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
Article III. — Etudes et rapports.....	233 600	189 900
Article IV. — Service de l'information.....	85 400	82 400
Article V. — Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.....	13 700	14 200
Article VI. — Autres travaux contractuels d'imprimerie.....	34 300	27 000
Article VII. — Economies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat.....	(425 000)	(395 600)
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 11	1 483 750 ¹³	1 429 750
TOTAL DU TITRE III	13 807 750	13 960 550
Titre IV. — Dépenses spéciales		
CHAPITRE 12. — DÉPENSES SPÉCIALES		
Article premier. — Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée.....	75 000	74 600
Article II. — Subvention à l'Ecole internationale des Nations Unies.....	70 000	70 000
Article III. — Mesures tendant à encourager, sur le plan international, la recherche scientifique dans le domaine de la lutte contre les maladies cancéreuses.....	pour mémoire	60 000
Article IV. — Programmes spéciaux d'enseignement et de formation pour le Sud-Ouest africain.....	50 000	50 000
Article V. — Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies.....	4 650 000	—
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 12	4 845 000 ¹⁴	254 600
TOTAL DU TITRE IV	4 845 000	254 600
Titre V. — Programmes techniques		
CHAPITRE 13. — DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	2 135 000	2 135 000
CHAPITRE 14. — ACTIVITÉS SOCIALES.....	2 105 000	2 105 000
CHAPITRE 15. — ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME.....	140 000 ¹⁵	140 000
CHAPITRE 16. — ADMINISTRATION PUBLIQUE		
Article premier. — Formation, consultations et recherche.....	1 095 000	1 095 000
Article II. — Personnel d'exécution, de direction et d'administration.....	850 000	850 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 16	1 945 000	1 945 000
CHAPITRE 17. — CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS.....	75 000	75 000
TOTAL DU TITRE V	6 400 000	6 400 000

¹³ Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 1 399 400 dollars, a été réduit de 48 650 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/5207) et augmenté de 133 000 dollars du fait: de décisions du Conseil économique et social (A/5243), 90 000 dollars; de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/5393 et Corr.1), 43 000 dollars.

¹⁴ Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 125 000 dollars,

a été augmenté de 4 720 000 dollars du fait: de l'Ecole internationale des Nations Unies [A/5378, résolution 1853 (XVII)], 70 000 dollars; du service de la dette (intérêts et principal) relative aux obligations émises par l'Organisation des Nations Unies [A/5391, A/5358, résolution 1739 (XVI)], 4 650 000 dollars.
¹⁵ Ce crédit est ouvert pour le chapitre 15 sous réserve de la recommandation du Comité consultatif (A/5302, par. 10).

	1963 Crédits	1962 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
Titre VI. — Missions spéciales et activités connexes		
CHAPITRE 18. — MISSIONS SPÉCIALES		
<i>Article premier. — Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine.....</i>	1 633 000	1 654 540
<i>Article II. — Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine...</i>	32 400	154 260
<i>Article III. — Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan.....</i>	433 200	453 600
<i>Article IV. — Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan.....</i>	37 600	36 000
<i>Article V. — Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée.....</i>	168 000	148 000
<i>Article VI. — Service du représentant spécial du Secrétaire général à Amman....</i>	45 800	52 000
<i>Article VII. — Remplacement des fonctionnaires envoyés en mission.....</i>	103 000	111 000
<i>Article VIII. — Autres missions spéciales.....</i>	—	1 416 410 ¹⁶
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 18	2 453 000¹⁷	4 025 810
CHAPITRE 19. — SERVICE MOBILE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES		
<i>Article premier. — Postes permanents.....</i>	929 600	846 000
<i>Article II. — Dépenses communes de personnel</i>		
i) Indemnités pour charges de famille.....	111 300	102 000
ii) Indemnités pour frais d'études; frais de voyage connexes.....	33 900	25 000
iii) Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel.....	87 100	83 000
iv) Cotisations à l'assurance-maladie.....	35 300	35 000
v) Frais de voyage à l'occasion du recrutement, des mutations et de la cessation de service.....	31 900	44 000
vi) Indemnité versée à la cessation de service.....	19 300	15 000
vii) Frais de voyage pour le congé dans les foyers.....	130 600	150 000
<i>Total de l'article II</i>	449 400	454 000
<i>Article III. — Frais généraux.....</i>	24 000	23 000
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 19	1 403 000¹⁸	1 323 000
TOTAL DU TITRE VI	3 856 000	5 348 810

¹⁶ Le montant de 1 416 410 dollars pour 1962 se décompose comme suit: assistance d'urgence au Rwanda et au Burundi [résolution 1746 (XVI)], 800 000 dollars; Commission des Nations Unies pour le Rwanda-Urundi, 187 600 dollars; Mission des Nations Unies au Rwanda et au Burundi, 150 000 dollars; Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, 124 140 dollars; Sous-Comité chargé d'examiner la situation en Angola, 20 920 dollars; Comité spécial pour les territoires administrés par le Portugal, 39 750 dollars; représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie, 11 000 dollars; Commission d'enquête sur la mort du

Secrétaire général Dag Hammarskjöld, 69 000 dollars; Comité spécial pour le Sud-Ouest africain, 14 000 dollars.

¹⁷ Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 2 612 400 dollars, a été réduit de 162 400 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/5207) et augmenté de 3 000 dollars du fait du relèvement des traitements et salaires des agents des services généraux et des travailleurs manuels au Siège et à Genève (A/5272, A/5384).

¹⁸ Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 1 458 100 dollars, a été réduit de 55 100 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/5207).

	1963 Crédits	1962 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
Titre VII. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés		
CHAPITRE 20. — HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS		
<i>Article premier. — Traitements et salaires</i>		
i) Postes permanents.....	1 581 300	1 478 800
ii) Personnel temporaire et consultants.....	61 200	181 000
iii) Heures supplémentaires.....	2 000	2 500
<i>Total de l'article premier</i>	1 644 500	1 662 300
<i>Article II. — Frais de voyage du personnel.....</i>	103 000	109 000
<i>Article III. — Dépenses communes de personnel</i>		
i) Indemnités pour charges de famille.....	60 000	60 000
ii) Indemnités pour frais d'études; frais de voyage connexes.....	7 000	8 000
iii) Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel.....	145 600	147 950
iv) Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances sociales..	16 000	14 700
v) Frais de voyage et de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service.....	22 000	27 000
vi) Indemnités d'installation.....	14 000	13 000
vii) Indemnités d'affectation.....	32 000	33 000
viii) Indemnités versées à la cessation de service et primes de rapatriement	25 000	21 000
ix) Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge.....	24 700	31 000
<i>Total de l'article III</i>	346 300	355 650
<i>Article IV. — Relations publiques et information.....</i>	27 300	27 300
<i>Article V. — Dépenses de représentation.....</i>	2 000	2 000
<i>Article VI. — Frais généraux et fournitures</i>		
i) Location et entretien des locaux.....	44 000	44 700
ii) Eclairage, chauffage, énergie et eau.....	5 000	5 000
iii) Location et entretien de matériel, y compris le matériel de transport..	10 000	11 500
iv) Communications, services postaux et transport de marchandises...	80 000	80 000
v) Autres fournitures et services.....	6 000	6 800
vi) Papeterie et fournitures de bureau.....	4 000	4 000
<i>Total de l'article VI</i>	149 000	152 000
<i>Article VII. — Matériel.....</i>	14 000	13 150
<i>Article VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie.....</i>	9 900	12 200
<i>Article IX. — Indemnisation des réfugiés persécutés sous le régime national- socialiste en raison de leur nationalité.....</i>	154 000	253 100
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 20	2 450 000 ¹⁹	2 586 700
TOTAL DU TITRE VII	2 450 000	2 586 700

¹⁹ Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 2 494 000 dollars, a été réduit de 94 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/5207) et augmenté de 50 000 dollars du fait: du relèvement des traitements et salaires des agents des

services généraux et des travailleurs manuels au Siège et à Genève (A/5272, A/5384), 29 000 dollars; du reclassement de New York et Genève aux fins des ajustements (indemnités de poste) [A/5309, A/5384], 21 000 dollars.

	1963 Crédits	1962 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
Titre VIII. — Cour internationale de Justice		
CHAPITRE 21. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE		
<i>Article premier. — Traitements et indemnités des membres de la Cour</i>		
i) Traitements et indemnités du Président, du Vice-Président et des juges.....	384 800	384 800
ii) Pensions.....	100 920	100 920
iii) Frais de voyage des membres de la Cour en mission.....	1 000	1 200
iv) Voyages annuels et voyages à l'occasion des congés.....	33 000	30 000
v) Frais de voyage des membres de la Cour et des personnes à leur charge et frais de déménagement.....	1 000	1 000
vi) Fournitures et services divers.....	200	200
vii) Juges <i>ad hoc</i> , assesseurs, témoins et experts.....	—	12 000
<i>Total de l'article premier</i>	520 920	530 120
<i>Article II. — Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe</i>		
i) Postes permanents.....	223 630	202 590
ii) Personnel temporaire.....	40 500	61 500
iii) Heures supplémentaires.....	1 000	1 800
iv) Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement.....	2 000	800
v) Indemnités d'installation.....	900	900
vi) Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel.....	26 520	25 270
vii) Indemnités pour charges de famille, indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes.....	17 200	16 650
viii) Cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie	2 000	2 000
ix) Indemnisation.....	150	150
x) Frais de voyage pour le congé dans les foyers.....	900	5 800
xi) Bien-être du personnel.....	200	200
xii) Frais de voyage du personnel en mission.....	6 000	6 000
xiii) Indemnités versées à la cessation de service.....	1 000	—
<i>Total de l'article II</i>	322 000	323 660
<i>Articles III. — Charges communes</i>		
i) Versement à la Fondation Carnegie.....	27 630	27 630
ii) Amortissement supplémentaire du coût des nouveaux locaux.....	350	2 770
iii) Frais de distribution des documents.....	2 000	2 700
iv) Téléphone.....	900	900
v) Télégraphe, communications par câble et par radio.....	1 000	1 000
vi) Services postaux.....	2 000	2 600
vii) Papeterie et fournitures de bureau.....	7 000	8 020
viii) Travaux contractuels d'imprimerie.....	25 000	31 500
ix) Vérification extérieure des comptes.....	500	500
x) Fournitures et services divers.....	400	400
xi) Dépenses diverses (archives de Nuremberg).....	100	100
<i>Total de l'article III</i>	66 880	78 120

	1963 Crédits	1962 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
Article IV. — Matériel		
i) Mobilier et aménagements supplémentaires.....	1 500	3 600
ii) Bibliothèque.....	3 000	3 100
<i>Total de l'article IV</i>	4 500	6 700
CRÉDIT OUVERT POUR LE CHAPITRE 21	914 300 ²⁰	938 600
TOTAL DU TITRE VIII	914 300	938 600
TOTAL DES CREDITS OUVERTS	93 911 050	85 818 220
Prévisions de recettes		
TITRE PREMIER. — RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL		
<i>Chapitre premier des recettes. — Recettes provenant des contributions du personnel.</i>	9 101 000 ²¹	8 741 400
TOTAL DU TITRE PREMIER DES PRÉVISIONS DE RECETTES	9 101 000	8 741 400
TITRE II. — AUTRES RECETTES		
<i>Chapitre 2 des recettes. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires</i>		
I. Compte spécial du Programme élargi d'assistance technique:		
i) Participation aux dépenses d'administration et des services d'exécution faites par l'ONU en tant qu'organisation participante.....	936 600	774 000
ii) Participation aux dépenses des services centraux qu'entraîne la garde des fonds versés au Compte spécial.....	45 000	40 000
	981 600	814 000
II. Fonds des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire pour les réfugiés.....	600 000	650 000
III. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.....	203 100	202 800
<i>Total des recettes pour le chapitre 2</i>	1 784 700	1 666 800
<i>Chapitre 3 des recettes. — Recettes générales</i>		
i) Loyers (location des bureaux et autres locaux, garage).....	347 000	351 000
ii) Remboursement au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes.....	569 300	310 000
iii) Intérêts et revenu des placements.....	100 000	100 000
iv) Vente de matériel usagé (matériel de bureau, de transport, etc.)....	60 000	71 100
v) Remboursement de dépenses des exercices précédents.....	170 000	170 000
vi) Contributions d'Etats non membres.....	253 000	195 400
vii) Services de télévision et distribution de films.....	240 000	315 000
viii) Recettes accessoires.....	50 000	46 500
<i>Total des recettes pour le chapitre 3</i>	1 789 300 ²²	1 559 000

²⁰ Le crédit initialement demandé (A/5205), soit 921 300 dollars, a été réduit de 7 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/5207).

²¹ Le montant initialement prévu (A/5205), soit 8 800 000 dollars, a été: a) réduit de 100 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif (A/5207); b) augmenté de 401 000 dollars du fait: de décisions du Conseil économique et social (A/5243), 28 000 dollars; du relèvement des traitements et salaires des agents des services généraux et des travailleurs manuels au Siège et à Genève (A/5272, A/5384), 147 000 dollars; de la Conférence du Comité sur le désarmement (A/5304), 90 000 dollars; de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développe-

ment (A/5320, A/5326), 136 000 dollars.

²² Le montant initialement prévu (A/5205), soit 1 666 600, a été augmenté de 122 700 dollars du fait: d'une recommandation du Comité consultatif (A/5207), 83 400 dollars; de décisions prises par le Conseil économique et social en vue de tenir des réunions (session du Comité de l'assistance technique, Conférence sur le commerce, Conférence sur le tourisme) en dehors des sièges des organes des Nations Unies, ce qui entraînera, conformément à la résolution 1202 (XII), la prise en charge des dépenses supplémentaires par les gouvernements hôtes (A/C.5/956; A/5336), 39 300 dollars.

	1963 Crédits	1962 Crédits révisés
	Dollars	Dollars
<i>Chapitre 4 des recettes. — Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU).....</i>	1 300 000	1 305 000
<i>Chapitre 5 des recettes. — Vente des publications.....</i>	541 000	400 000
<i>Chapitre 6 des recettes. — Services destinés aux visiteurs, restaurants et services annexes.....</i>	731 500	754 000
TOTAL DU TITRE II (RECETTES AUTRES QUE LES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL)	6 146 500	5 684 800
TOTAL GENERAL DES RECETTES PREVUES	15 247 500	14 426 200

ANNEXE

Résolution 1861 (XVII). Budget de l'exercice 1963 (Adoptée à la 1201^{ème} séance plénière, le 20 décembre 1962)

A

OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE 1963

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1963:

1. Un crédit de 93 911 050 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants:

<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
ORGANISATION DES NATIONS UNIES	
<i>Titre premier. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales</i>	
1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires.....	1 185 300
2. Réunions et conférences spéciales.....	3 645 200
<i>Total du titre premier</i>	4 830 500
<i>Titre II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes</i>	
3. Traitements et salaires.....	44 487 800
4. Dépenses communes de personnel.....	10 195 500
5. Frais de voyage du personnel.....	2 024 200
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation.....	100 000
<i>Total du titre II</i>	56 807 500
<i>Titre III. — Bâtiments, matériel et charges communes</i>	
7. Bâtiments et amélioration des locaux.....	4 272 000
8. Matériel et installations.....	500 000
9. Entretien, utilisation et location des locaux.....	3 568 200
10. Frais généraux.....	3 983 800
11. Travaux d'imprimerie.....	1 483 750
<i>Total du titre III</i>	13 807 750
<i>Titre IV. — Dépenses spéciales</i>	
12. Dépenses spéciales.....	4 845 000
<i>Total du titre IV</i>	4 845 000
<i>Titre V. — Programmes techniques</i>	
13. Développement économique.....	2 135 000
14. Activités sociales.....	2 105 000
15. Activités dans le domaine des droits de l'homme.....	140 000
16. Administration publique.....	1 945 000
17. Contrôle des stupéfiants.....	75 000
<i>Total du titre V</i>	6 400 000
<i>Titre VI. — Missions spéciales et activités connexes</i>	
18. Missions spéciales.....	2 453 000
19. Service mobile de l'Organisation des Nations Unies.....	1 403 000
<i>Total du titre VI</i>	3 856 000

Titre VII. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

20. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.....	2 450 000	
<i>Total du titre VII</i>		2 450 000

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Titre VIII. — Cour internationale de Justice

21. Cour internationale de Justice.....	914 300	
<i>Total du titre VIII</i>		914 300
TOTAL GÉNÉRAL		93 911 050

2. Le Secrétaire général est autorisé :

a) A gérer comme un tout les crédits d'un montant total de 140 500 dollars^a ouverts aux chapitres 1er, 3, 5 et 11 pour le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants ;

b) A virer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Les crédits d'un montant total de 282 500 dollars^a ouverts aux chapitres 1er, 3, 4 et 5 pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le

Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies seront gérés conformément à l'article XXVII des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ;

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 17 500 dollars sur le revenu du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

B

PREVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE 1963

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1963 :

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des Etats Membres, se chiffrent à 15 247 500 dollars des Etats-Unis, qui se décomposent comme suit :

Chapitres	Dollars des États-Unis	
<i>Titre premier. — Recettes provenant des contributions du personnel</i>		
1. Contributions du personnel	9 101 000	
	<i>Total du titre premier</i>	9 101 000
<i>Titre II. — Autres recettes</i>		
2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	1 784 700	
3. Recettes générales	1 789 300	
4. Vente de timbres-poste de l'Organisation des Nations Unies	1 300 000	
5. Vente des publications	541 000	
6. Services destinés aux visiteurs, restaurants et services annexes	731 500	
	<i>Total du titre II</i>	6 146 500
	TOTAL GÉNÉRAL	15 247 500

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955 ;

3. Celles des dépenses directes concernant l'Administration

^a Les montants indiqués dans l'annexe V du projet de budget du Secrétaire général pour l'exercice 1963 (*Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément No 5* [A/5205], p. 151 et 152) ont été majorés en raison, d'une part, du relèvement des traitements des agents des services généraux et,

postale de l'Organisation des Nations Unies, les services destinés aux visiteurs, les restaurants et services annexes et la vente des publications pour lesquelles il n'est pas prévu de crédits au budget pourront être imputées, sur les recettes provenant de ces activités.

d'autre part, du nouveau classement de New York et de Genève aux fins des ajustements (indemnités de poste), décisions approuvées par la Cinquième Commission à ses 941^{ème} et 958^{ème} séances, les 7 et 28 novembre 1962.

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1963

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1963 :

1. Les dépenses de 93 911 050 dollars des Etats-Unis prévues au budget, ainsi que les dépenses additionnelles de 3 673 480 dollars^a autorisées pour 1962, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

- a) Jusqu'à concurrence de 6 146 500 dollars, par les recettes, autres que les contributions du personnel, prévues dans la résolution B ci-dessus ;
- b) Jusqu'à concurrence de 1 916 112 dollars, par l'excédent budgétaire de l'exercice 1961 ;
- c) Jusqu'à concurrence de 115 572 dollars, par les contributions des nouveaux Etats Membres pour 1961 et 1962 ;
- d) Jusqu'à concurrence de 89 406 446 dollars, par les con-

^a Voir résolution 1860 (XVII).

tributions dues par les Etats Membres en application des résolutions 1691 A (XVI) et 1870 (XVII) de l'Assemblée générale, en date des 18 décembre 1961 et 20 décembre 1962 ;

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres :

a) Leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, sous réserve des dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, à savoir :

- i) 9 101 000 dollars, montant estimatif pour 1963 des recettes provenant des contributions du personnel ;
- ii) 268 075 dollars, montant de l'excédent, en 1961, par rapport aux prévisions, des recettes provenant des contributions du personnel ;
- b) Les sommes portées à leur crédit au titre du transfert des avoirs de la Société des Nations, conformément à la résolution 250 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948.

Résolution 1862 (XVII). Dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 1963

(Adoptée à la 1201^{ème} séance plénière, le 20 décembre 1962)

L'Assemblée générale

1. Autorise le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et des dispositions du paragraphe 3 ci-dessous, à engager des dépenses au titre des dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1963, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements, jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars des Etats-Unis, qui, suivant l'attestation du Secrétaire général, ont trait au maintien de la paix et de la sécurité ;

b) Les engagements qui, suivant l'attestation du Président de la Cour internationale de Justice, ont trait aux dépenses relatives :

- i) A la désignation de juges *ad hoc* (Article 31 du Statut de la Cour), jusqu'à concurrence de 30 000 dollars ;
- ii) A la désignation d'assesseurs (Article 30 du Statut) ou à la citation de témoins et à la désignation d'experts (Article 50 du Statut), jusqu'à concurrence de 25 000 dollars ;

iii) Aux sessions de la Cour tenues hors de La Haye (Article 22 du Statut), jusqu'à concurrence de 75 000 dollars ;

c) Les engagements, jusqu'à concurrence de 25 000 dollars, qui pourront être autorisés par le Secrétaire général conformément au paragraphe 4 de la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1957, relative au plan des conférences ;

2. Décide que le Secrétaire général présentera au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale, lors de sa dix-huitième session, un rapport sur toutes les dépenses faites en vertu de la présente résolution et sur les conditions de leur engagement et soumettra à l'Assemblée des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements ;

3. Décide qu'au cas où il faudrait, à la suite d'une décision du Conseil de sécurité, engager, pour le maintien de la paix et de la sécurité, des dépenses dont le total estimatif dépasserait 10 millions de dollars avant la dix-huitième session de l'Assemblée générale, une session extraordinaire de l'Assemblée sera convoquée par le Secrétaire général pour examiner la question.

Résolution 1863 (XVII). Fonds de roulement pour l'exercice 1963

(Adoptée à la 1201^{ème} séance plénière, le 20 décembre 1962)

A

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement sera fixé à 40 millions de dollars des Etats-Unis pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 1963 ;

2. Les Etats Membres feront des avances au Fonds de roulement conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des Etats Membres au budget de l'exercice 1963^a ;

3. Viendront en déduction de ces avances :

a) Les crédits revenant aux Etats Membres en raison du virement du surplus de 1 079 158 dollars existant à l'époque dudit virement au Fonds de roulement ;

b) Les avances en espèces que les Etats Membres ont versées au Fonds de roulement pour l'exercice 1962 en application de la résolution 1736 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1961 ;

4. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement :

^a Voir résolutions 1691 A (XVI) et 1870 (XVII) de l'Assemblée générale, en date des 18 décembre 1961 et 20 décembre 1962.

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget, en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées aussitôt que l'on disposera à cette fin de recettes provenant des contributions ;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisées conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, en particulier la résolution 1862 (XVII) du 20 décembre 1962 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement ;

c) Des sommes qui, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, ne dépassent pas 125 000 dollars, pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations amortissables, étant entendu que des avances au-delà du total de 125 000 dollars pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les sommes qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà

de l'exercice au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice des crédits à cet effet pendant toute la durée des polices, afin de couvrir les sommes dues au titre de l'exercice;

e) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds de péréquation des impôts sera crédité de sommes suffisantes;

f) Les sommes, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars pendant la période de 1961 à 1964, qui pourront être nécessaires pour financer les prix tendant à encourager, sur le plan international, la recherche scientifique dans le domaine de la lutte contre les maladies cancéreuses, conformément à la résolution 1398 (XIV) de l'Assemblée générale en date du 20 novembre 1959, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans les projets de budget annuels, les crédits nécessaires pour rembourser le Fonds de roulement;

5. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 ci-dessus ne suffirait pas à faire face aux besoins de trésorerie qui sont normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser en 1963 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions que l'Assemblée générale a approuvées dans sa réso-

lution 1341 (XIII) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts autorisés par l'Assemblée.

B

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le Fonds de roulement^d et les recommandations et observations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires^e,

Notant qu'aux termes de la résolution A ci-dessus le montant du Fonds de roulement doit être porté à 40 millions de dollars pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 1963,

1. *Prie* le Secrétaire général d'étudier de façon approfondie toutes les possibilités d'assurer la liquidation des arriérés et le prompt paiement des contributions courantes au titre du budget ordinaire et de rendre compte à l'Assemblée générale, lors de sa dix-huitième session, des efforts qu'il aura déployés;

2. *Décide* de réexaminer à sa dix-huitième session le montant auquel il convient de maintenir le Fonds de roulement.

^d Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Annexes, point 62 de l'ordre du jour, document A/C.5/951.

^e *Ibid.*, document A/5331.

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD: VAN SCHAIK'S BOOK STORE (PTY.), LTD.
Church Street, Box 724, Pretoria.

CAMEROUN: LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAÏN
La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.

ÉTHIOPIE: INTERNATIONAL PRESS AGENCY
P. O. Box 120, Addis-Abeba.

GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP
University College of Ghana, Legon, Accra.

MAROC: CENTRE DE DIFFUSION DOCUMENTAIRE
DU B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

RÉPUBLIQUE ARABE UNIE: LIBRAIRIE
"LA RENAISSANCE D'ÉGYPTÉ"
9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: THE QUEEN'S PRINTER
Ottawa, Ontario.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: SALES SECTION,
UNITED NATIONS, New York.

AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINE: EDITORIAL SUDAMERICANA, S. A.
Alsina 500, Buenos Aires.

BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES
Casilla 972, La Paz.

BRÉSIL: LIVRARIA AGIR
Rua México 98-B, Caixa Postal 3291,
Rio de Janeiro.

CHILI:
EDITORIAL DEL PACIFICO
Ahumada 57, Santiago.
LIBRERIA IVENS
Casilla 205, Santiago.

COLOMBIE: LIBRERIA BUCHHOLZ
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COSTA RICA: IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS
Apartado 1313, San José.

CUBA: LA CASA BELGA
O'Reilly 455, La Habana.

ÉQUATEUR: LIBRERIA CIENTIFICA
Casilla 362, Guayaquil.

GUATEMALA: SOCIEDAD ECONOMICA-
FINANCIERA
6a Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.

HÀITI: LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE"
Port-au-Prince.

HONDURAS: LIBRERIA PANAMERICANA
Tegucigalpa.

MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A.
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.

PANAMA: JOSE MENENDEZ
Agencia Internacional de Publicaciones,
Apartado 2052, Av. 8A, Sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS
DE SALVADOR NIZZA
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL
DEL PERU, S. A., Casilla 1417, Lima.

RÉPUBLIQUE DOMINICAÏNE: LIBRERIA
DOMINICAÏNA
Mercedes 49, Santo Domingo.

SALVADOR: MANUEL NAVAS Y CIA.
1a. Avenida Sur 37, San Salvador.

URUGUAY: REPRESENTACION DE EDITORIALES,
PROF. H. D'ELIA
Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE
Av. Miranda, No. 52, Edf. Galpán, Caracas.

ASIE

BIRMANIE: CURATOR, GOVT. BOOK DEPOT
Rangoon.

CAMBODGE: ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.

CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244,
Colombo.

CHINE:
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.
99 Chung King Road, 1st Section, Taipei,
Taiwan.

THE COMMERCIAL PRESS, LTD.
211 Honan Road, Shanghai.

CORÉE (RÉPUBLIQUE DE): EUL-YOO PUBLISHING
CO., LTD.
5, 2-KA, Chongno, Seoul.

HONG-KONG: THE SWINDON BOOK COMPANY
25 Nathan Road, Kowloon.

INDE:
ORIENT LONGMANS
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras
et New Delhi.

OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY
Calcutta et New Delhi.

P. VARADACHARY & COMPANY
Madras.

INDONÉSIE: PEMBANGUNAN, LTD.
Gunung Sahari 84, Djakarta.

JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD.
6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

PAKISTAN:
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY
Dacca, East Pakistan.

PUBLISHERS UNITED, LTD.
Lahore.

THOMAS & THOMAS
Karachi.

PHILIPPINES: ALEMAR'S BOOK STORE
769 Rizal Avenue, Manila.

SINGAPOUR: THE CITY BOOK STORE, LTD.
Collyer Quay.

THAÏLANDE: PRAMUAN MIT, LTD.
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

VIÊT-NAM (RÉPUBLIQUE DU): LIBRAIRIE-
PAPETERIE XUÂN THU
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

EUROPE

ALLEMAGNE (RÉP. FÉDÉRALE D'):
R. EISENSCHMIDT
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.

ELWERT UND MEURER
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.

ALEXANDER HORN
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

W. E. SAARBACH
Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

AUTRICHE:
GEROLD & COMPANY
Graben 31, Wien, 1.

B. WÜLLERSTORFF
Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIQUE: AGENCE ET MESSAGERIES
DE LA PRESSE, S. A.
14-22, rue du Persil, Bruxelles.

DANEMARK: EJNAR MUNKSGAARD, LTD.
Nørregade 6, København, K.

ESPAGNE:
LIBRERIA BOSCH
11 Ronda Universidad, Barcelona.

LIBRERIA MUNDI-PRENSA
Castelló 37, Madrid.

FINLANDE: AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA
2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE: ÉDITIONS A. PÉDONE
13, rue Soufflot, Paris (V°).

GRÈCE: LIBRAIRIE KAUFFMANN
28, rue du Stade, Athènes.

IRLANDE: STATIONERY OFFICE
Dublin.

ISLANDE: BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR
EYMONDSSONAR H. F.
Austurstraeti 18, Reykjavik.

ITALIE: LIBRERIA COMMISSIONARIA
SANSONI
Via Gino Capponi 26, Firenze,
et Via D.A. Azuni 15/A, Roma.

LUXEMBOURG: LIBRAIRIE J. TRAUSCH-
SCHUMMER
Place du Théâtre, Luxembourg.

NORVÈGE: JOHAN GRUNDT TANUM
Karl Johansgate, 41, Oslo.

PAYS-BAS: N.V. MARTINUS NIJHOFF
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PORTUGAL: LIVRARIA RODRIGUES & CIA.
186 rua Aurea, Lisboa.

ROYAUME-UNI: H. M. STATIONERY OFFICE
P. O. Box 569, London, S.E.1
(et agences HMSO à Belfast, Birmingham,
Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).

SUÈDE: C. E. FRITZES KUNGL. HOVBOK-
HANDEL A-B
Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE:
LIBRAIRIE PAYOT, S. A.
Lausanne, Genève.

HANS RAUNHARDT
Kirchgasse 17, Zürich 1.

TCHÉCOSLOVAQUIE: ČESKOSLOVENSKÝ
SPISOVATEL
Národní Třída 9, Praha 1.

TURQUIE: LIBRAIRIE HACHETTE
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

**UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIÉTIQUES:**
MEJDOUNARODNAJA KNIGA
Smolenskaia Plochtchad, Moskva.

YUGOSLAVIE:
CANKARJEVA ZALOŽBA
Ljubljana, Slovenie.

DRŽAVNO PREDUZEĆE
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11,
Beograd.

PROSVJETA
5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.

PROSVETA PUBLISHING HOUSE
Import-Export Division, P. O. Box 559,
Terazije 16/1, Beograd.

MOYEN-ORIENT

IRAK: MACKENZIE'S BOOKSHOP
Baghdad.

ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES
35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St.,
Tel Aviv.

JORDANIE: JOSEPH I. BAHOUS & CO.
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN: KHAYAT'S COLLEGE BOOK
COOPERATIVE
92-94, rue Bliss, Beyrouth.

OCÉANIE

AUSTRALIE: MELBOURNE UNIVERSITY
PRESS, 369 Lonsdale Street, Melbourne, C.1.

NOUVELLE-ZÉLANDE: UNITED NATIONS
ASSOCIATION OF NEW ZEALAND
C. P. O. 1011, Wellington.